
SAINT VAAST INFOS



SEPTEMBRE 2020

NUMERO 1

LE MOT DU MAIRE



Chère Védastoise, cher Védastois,

Aujourd'hui nous traversons un épisode inédit de notre histoire. Inédit et dramatique, en effet, cette crise sans précédent continue de se propager.

Cette épidémie a touché et touche encore de nombreuses familles dans notre pays et dans le monde entier pour lesquelles j'ai une pensée particulière.

Cet évènement si douloureux nous permet de nous rendre compte que l'être humain est finalement modeste. Cette solidarité est indispensable pour faire face à cette situation.

La solidarité, nous en avons tous eu et je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se sont mobilisées autant sur le plan communal, départemental et national. **Mais surtout, une pensée émue et chaleureuse pour les bénévoles védastaises qui ont assemblé les premiers masques dont chaque védastois(e) a été destinataire : MERCI à Madame Marquay, Madame Bron et Madame Leduc.** Nous avons poursuivi nos efforts à travers la **distribution de masques supplémentaires pour les assistantes maternelles et aides de vie sans oublier les collégiens et lycéens.** Nous avons également durant le confinement pris le **relais pour la distribution des devoirs pour les enfants qui n'ont pas pu imprimer ou se connecter sur internet.** Nous avons également distribué à domicile des œufs pour Pâques pour les enfants et nous avons mis en place pour la période de juillet un centre de loisirs de qualité qui a permis aux enfants de s'aérer l'esprit et oublier pour quelques temps ce changement de mode de vie.

Pourrons-nous, en cette rentrée, organiser festivités, évènements comme nous en avons l'habitude ? j'en doute très fortement. Cependant, tout ne doit pas ou ne peut pas être arrêté. Nous devons trouver des adaptations nécessaires, réinventer nos traditions pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

Je vous le redis avec force et conviction, **restons unis dans cette épreuve et respectons ensemble les règles nécessaires qui nous permettront de sortir de cette crise sanitaire et économique.** Car c'est ensemble et grâce aux valeurs de solidarité et de cohésion que nous partageons, que nous surmonterons cette épreuve.

Prenez soin de vous et de vos proches
Amicalement

Stéphane Jumeaux
Maire
Vice-Président de la CA2C

SOMMAIRE

○ Les échos du conseil municipal		page 4
○ La vie communale		
✚ Enfance-Jeunesse		page 5
✚ Ecole-Périscolaire		page 7
✚ Nos aînés		page 9
✚ Travaux		page 10
✚ Cadre de vie		page 12
✚ Associations		page 13
✚ Cérémonies		page 14
✚ Festivités		page 14
✚ Informations-Communications		page 15
○ Vie pratique		
✚ Location de salles – prêt de matériel		page 16
✚ Aide sociale		page 17
✚ Démarches administratives		page 17
○ Retour en images		page 18
○ Etat civil		page 22
○ Agenda		page 23
○ Actualités près de chez nous		page 24
○ Numéros utiles		page 26

Photo couverture : Article Moulin à vent des Hauts de France - photo Pierre – 24 avril 2008

Les échos du Conseil Municipal

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu le 5 Juin 2020



- Il a été voté à l'unanimité le taux pour la taxe foncière bâtie : 14,50% et pour la taxe foncière non bâtie : 45%.

Ces taux restent inchangés à ceux de 2019.

- Demande de subvention au département dans le cadre de « villages et bourgs » pour le projet du Relai d'Assistante Maternelle (RAM), la commune a déjà reçu une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Afin d'attirer l'attention des conducteurs traversant notre village, la commune souhaite installer dans la rue Jean Jaurès (route départementale) des panneaux lumineux 50 km/h, pour cela le Conseil Municipal a validé la demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police.
- Le budget primitif 2020 a été approuvé et voté à l'unanimité. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes

✚ Dépenses et recettes de fonctionnement : 545 925,71€

✚ Dépenses et recettes d'investissement : 240 482,85€

La vie communale

Enfance-Jeunesse

Cet été, le centre aéré a accueilli 60 enfants de 3 à 14 ans, les mesures sanitaires ont été respectées grâce au sérieux et à la bienveillance de l'équipe d'animation.

Merci à Céline, Andréa, Sarah, Lou, Amandine, Laurine, Nolan, Grégoire orchestrés par Romuald pour avoir fait évader nos petits védastois(e)s à travers de multiples sorties et animations après une période scolaire agitée.



La municipalité a décidé d'offrir 2 masques lavables à chaque collégien et lycéen habitant St Vaast car obligatoire pour leur scolarité.

Pour ceux qui ne l'ont pas eu, vous pouvez venir les retirer au secrétariat de mairie.

Après les vacances de la Toussaint (dès le 2 novembre), nos collégiens et lycéens pourront revenir en mairie chercher un second lot de masques offert par la municipalité.

Un club ado « **les ados védastois** » vient d'être créé. Il a pour but de fédérer et accompagner nos jeunes de 11 à 18 ans dans leurs projets en les encadrant lors de sorties.

En accomplissant un geste citoyen pour notre village (ramassage des déchets dans les rues, aider la commune dans les différentes manifestations : aider pour servir aux cérémonies, aider le CCAS pour le colis de Noël aux aînés...) ils se verront offrir une activité (bowling, karting, sortie de leur choix...) et un repas fast-food.

Pour la Toussaint, ils se proposent de nettoyer les tombes de nos proches le samedi 24 octobre (5€ par tombe), l'argent récolté leur permettra de faire une activité.

Une réunion d'information s'est tenue le 19 septembre, pour celles ou ceux qui n'ont pu venir, les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie.

Cet été, notre village a connu quelques dégradations matérielles causées par des mineurs et de jeunes majeurs védastois, ainsi que des jeunes issus de villages voisins. Ce n'est malheureusement pas la première fois depuis le début de l'année.

Afin de protéger nos mineurs et assurer la sécurité et le calme dans le village, un couvre-feu a été instauré pendant tout l'été (pour les mineurs de 23h à 6h du matin).

Mais certains mineurs et jeunes adultes continuent à dégrader le village (à l'église notamment).

Pour rappel : c'est avec VOS IMPÔTS que les dégradations sont remplacées ...

La mise en place de vidéos surveillance est à l'étude afin de retrouver la quiétude de notre village et aussi de protéger nos mineurs.



✚ Vie scolaire-périscolaire

Comme chaque fin d'année scolaire, la municipalité offre à chaque écolier un livre, pour les enfants qui passent en 6^{ème}, une calculatrice leur est en plus offerte.

Cet année particulière, sans fête de l'école ni remise de livres à la salle des fêtes, ce sont les élus qui sont venus dans les classes apporter les différents ouvrages.



Rentrée 2020-2021

Les élèves sont rentrés le mardi 1^{er} septembre dernier, certains fébrilement d'autres très enthousiastes malgré le protocole sanitaire en vigueur.

Cette année les écoles Henri Wallon et Jean Zay accueillent 79 enfants (soit 11 de plus que l'année dernière).

Bienvenue et bonne année scolaire à toutes et à tous !

Depuis le 31 Aout, toute personne de plus de 11 ans doit obligatoirement porter un masque dans un périmètre de 50 mètres aux abords des écoles (mairie, café et frieterie) et ce, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture des écoles (arrêté préfectoral).

Depuis le 14 septembre, de nouvelles restrictions sont à prendre en compte : masque obligatoire aux abords des bâtiments publics (pendant les horaires d'ouverture de la mairie) et religieux (lors des messes).



PERISCOLAIRE



A compter du Lundi 18 Novembre, la périscolaire accueillera les enfants :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 7h15 à 8h45

Lundi-jeudi : de 16h15 à 18h45

Mardi-vendredi : de 16h45 à 18h

✚ Nos aînés

- ✚ Le traditionnel repas offert par la municipalité, qui a lieu en septembre, ne pourra pas, pour des raisons sanitaires et pour vous protéger, être maintenu.

Une surprise, vous sera déposée chez vous en novembre en attendant de se retrouver en 2021.

- ✚ Afin de garder le lien avec les générations futures, la cantine des écoles vous était ouverte les midis afin de vous restaurer avec les enfants. Malheureusement, ce service est temporairement arrêté tant que les conditions sanitaires ne sont pas levées.

- ✚ Jean-Pierre Merliot, adjoint à la vie sociale et avec l'aide du CCAS, peut vous accompagner à vos rendez-vous médicaux ou pour faire vos courses grâce au véhicule 9 places.

Le masque est obligatoire à bord.

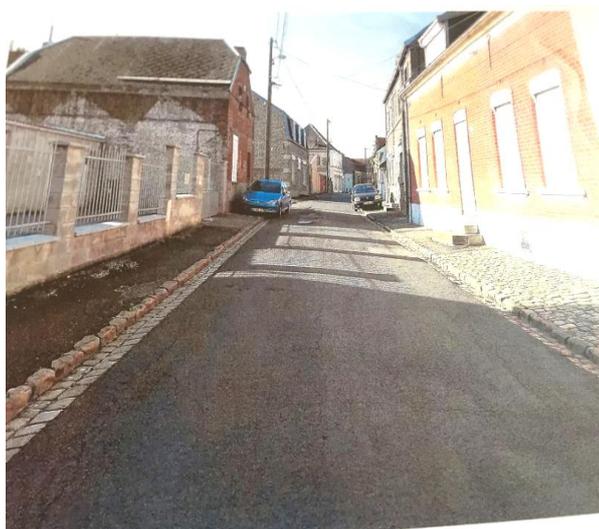
Pour plus d'informations et réservation pour la course, n'hésitez pas à contacter la Mairie.



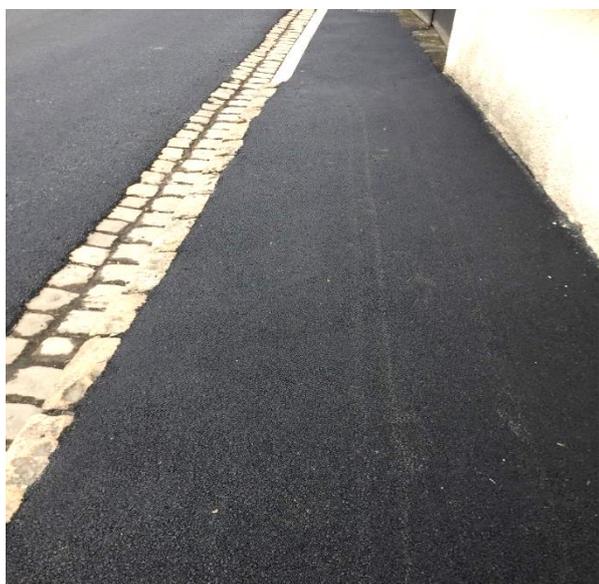
Travaux

Rue Louise Michel

Avant :



Après :



Coût total des travaux : 34 901€80 HT
Subvention départementale : 11 572€00 HT
Part commune : 23 329€80 HT



Autres travaux...

- Le balcon de la Mairie a été refait car une entreprise extérieure l'a accrochée avec sa nacelle, nous en avons donc profité pour faire le nettoyage et sablage.
Coût des travaux : 1 153 € HT



- La dernière tempête a endommagé les ardoises de l'Eglise ainsi que celles de la cantine, des vestiaires et de la Mairie.
Celles-ci ont été réparées pour un montant de 620€ HT

L'ALERTE SECHERESSE est maintenue jusqu'au 31 octobre 2020 (arrêté préfectoral du Nord) : nous vous invitons à réduire vos consommations d'eau et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables aux besoins vitaux.

✚ Cadre de vie

Halte aux incivilités !!

Les trottoirs de la commune sont régulièrement souillés de déjections canines, résultat de nombreuses incivilités. Pour rappel, le ramassage des déjections est obligatoire (article R 633-6 du code pénal) et le non-respect à ce devoir vous expose à une amende de 35 €.



Croyez-vous qu'elle va se ramasser toute seule ?

Les déjections de votre chien : ramassez-les !

Un maitre responsable ramasse !

Des poubelles ainsi que des distributeurs de sachets vont être prochainement installés dans le village afin de contribuer à vivre dans un environnement agréable et propre.



La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit (bruits et nuisances sonores).

Le jardinage ou le bricolage doit se faire à des horaires appropriés (arrêt préfectoral du 02/06/2016) :

***lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

***samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

***dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**

Si la mauvaise entente entre voisins subsiste, vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice qui vous aiguillera :

M. Bernard Desoutter reçoit à Villers en Cauchies

Prenez rendez-vous au 03 27 37 12 06

Associations

De nombreuses associations sont implantées au sein du village. Elles couvrent de nombreux domaines et centres d'intérêts (danse, sports, partage, entraide, fête, jeunesse, ainés...).

Vous retrouverez le détail des associations dans le livret joint au bulletin municipal :

« LE CARNET DES ASSOCIATIONS »

La municipalité soutient leurs activités et leurs initiatives par une aide technique, matérielle (prêt de salles et mobilier ainsi que prêt du véhicule 9 places pour leurs activités à l'extérieur) et administrative (photocopies gratuites...) tout en restant vigilante à la bonne utilisation des fonds publics.

Nous pouvons allouer des subventions, celles-ci ne sont jamais attribuées d'office, il est de la responsabilité du président(e) de l'association d'en faire une demande auprès de la mairie et de fournir un dossier complet.

N'hésitez pas à pousser les portes de nos associations,
que ce soit pour devenir adhérent ou bien bénévole.

Une réunion de rentrée s'est tenue début septembre avec tous les président(e)s d'association afin d'élaborer le planning des manifestations et les mesures sanitaires appropriées à leurs activités.



Cérémonies

La cérémonie des remises de médaille du travail, a été décalée au 14 Juillet.

Cette année 2 védistois ont été mis à l'honneur :

- M. Patrick Objois (absent sur la photo) : la médaille d'honneur Or pour ses 35 ans de service dans l'entreprise Eiffage Energie Système.
- M. Daniel Dislaire, a reçu la médaille d'honneur Vermeil pour ses 30 années de service au sein de l'entreprise PSA automobiles.

Un diplôme ainsi qu'une bouteille de champagne ont été remis.



Festivités

La crise du Covid nous a fait annuler plusieurs manifestations de la commune (ducasse, 13 juillet, brocante du 14 juillet) mais aussi celles organisées par les associations. De belles surprises vous attendent pour la fin d'année et 2021.

La fête d'Halloween aura lieu (sous réserve d'annulation) cette année le mercredi 28 octobre, sous une forme différente de celle des autres années.

Information-communication

Pour vous informer, notre commune se dote de différents supports de communication :

- Via le net :
 - ✓ Page facebook : mairie St Vaast
 - ✓ Messenger : Stéphane Jumeaux et Mairie de St Vaast
 - ✓ Instagram : mairiestvaast_59188
 - ✓ Site internet : mairiesaintvaastencis.fr
 - Bulletin municipal papier (mais aussi téléchargeable sur le site de la mairie)
- ✓ Celui-ci sera distribué dans toutes les boites aux lettres 3 fois /an : Septembre, Janvier et Mai
 - Lettre flash info :
- ✓ Distribuée dans toutes les boites aux lettres, en complément du bulletin municipal
 - Une page dédiée à l'emploi : St Vaast au service de l'emploi :
- ✓ Chaque jour, des offres d'emploi sont partagées, n'hésitez pas à nous envoyer vos CV afin que nous les publions sur la page facebook (St Vaast au service de l'emploi)

Ces moyens de communication sont le reflet des évènements majeurs, synthèse de l'activité de la commune mais aussi un relai des associations ou des commerçants, qui le souhaitent pour transmettre une information ou un évènement.

Une brochure dédiée aux commerçants, artisans ou auto-entrepreneurs sera distribuée en novembre dans toutes les boites aux lettres (et téléchargeable sur le site de la mairie).

Dès à présent, envoyez-nous votre publicité ou votre texte afin de l'insérer dans la brochure.

Des photos de vos commerces ou activités seront faites courant octobre afin de rendre plus visible les différents acteurs économiques présents à St Vaast.

Pour plus d'informations/ envoi de vos desideratas :

mairie.stvaastencis@laposte.net à l'attention de Barbara

ou 06 29 28 10 00

VIE PRATIQUE

📌 Locations de salles-prêt de matériel



3 salles communales sont mises à disposition pour les védastois et les personnes de l'extérieur (+1 autre salle gérée par une association : cf carnet des associations).

La demande de location s'effectue par téléphone via le secrétariat de mairie (03 27 37 12 03) ou au 06 16 41 11 63.

Pour confirmer cette location, il faudra remplir le contrat de location (disponible au secrétariat ou téléchargeable sur le site de la mairie) et déposer l'acompte correspondant. Si dans 15 jours avant la date de location, il manque un document (acompte, contrat, assurance), celle-ci vous verra être annulée.

La personne qui réserve et qui remplit le document doit être obligatoirement présente à l'événement inscrit sur le contrat.

Pour la salle Jacques Prévert (salle des fêtes), le prix comprendra obligatoirement un forfait nettoyage (il vous sera demandé de balayer la salle uniquement). Ce prix ne comprend pas la propreté de la cuisine et les parties communes.

La caution ainsi que l'assurance vous seront demandées à la remise des clés.

Les clés seront données le vendredi dans la journée et rendues le lundi matin (après inventaire et état des lieux). Possibilité de garder la salle une journée supplémentaire et de rendre les clés le mardi matin (majoration de 50€ pour les védastois et 70€ pour les extérieurs)



La municipalité met à disposition du matériel communal **gratuitement et exclusivement pour les védastois** (chaises, tables, tréteaux, barrières, assiettes, couverts, verres : 15cl, 19 cl et coupes de champagne).

Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal (sauf cas particulier pour les associations et collectivités voisines). Les mandats et les prête-noms sont interdits.

La demande doit se faire au minimum 15 jours avant la date de l'évènement avec un contrat signé (disponible en mairie et téléchargeable sur le site). L'emprunteur s'engage à venir chercher et ramener le matériel par ses propres moyens aux horaires fixés par la commune.



Afin de répondre aux besoins primaires de chacun « les restos du cœur » et le « secours populaire » sont là pour vous aider et vous aiguiller dans votre vie quotidienne :

- Les restos du cœur (de novembre à mars)
Mme Canonne : 06 80 90 29 43
39 rue Henri Barbusse Avesnes les Aubert
- Secours Populaire
Mme Libert : 06 09 43 82 82
39 rue Henri Barbusse Avesnes les Aubert



Le traitement des dossiers de Carte Nationale d'Identité se fait exclusivement dans les mairies équipées de bornes biométriques. Saint Vaast ne possède pas ce matériel.

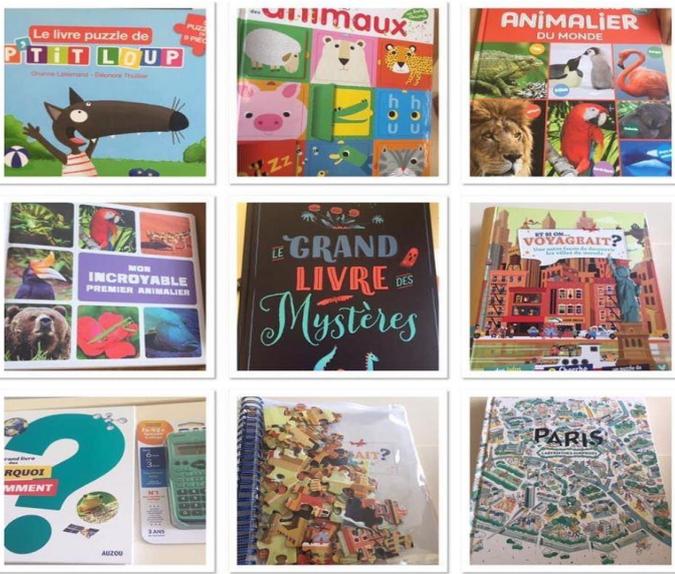
Les mairies équipées de bornes, les plus proches de St Vaast sont :

- la mairie de Cambrai : 03 27 73 21 00
- la mairie de Caudry : 03 27 75 70 00
- la mairie de Solesmes : 03 27 72 17 70

Il vous faut obligatoirement un RDV pour déposer votre dossier.

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne, en créant un compte personnel sur le site du [service public.fr](http://service.public.fr)

Retour en image



Remise des livres aux élèves
(selon les niveaux scolaires)



Centre aéré- Juillet



Patinoire Valigloo

Groupe des moyens et
grands



Journée à Pairi Daiza (Belgique)

Atelier pâtisserie



pour la dernière journée au
centre : barbecue +glaces



Etat civil

Bienvenue à

Antoine LIETART, né le 20 Mars

Zélie LAIGLE, née le 22 Avril

Evan JACOB, né le 19 Mai

Tom LANSIAUX, né le 4 Juillet

Ayden GUIMOND, né le 12 Aout

Ils nous ont quittés

René LECLERCQ, le 27 Janvier

Gustave PAMART, le 16 Mars

Françoise LECOMTE, le 18 Avril

Denis RICHEL, le 21 Juillet

Agenda (sous-réserve de changements ou d'annulation suite au protocole sanitaire en vigueur)

OCTOBRE

- **Samedi 24** : lavage des tombes par le « club des ados » : 5€ par sépulture
Bon de réservation en fin de bulletin
- **Mercredi 28** : salle des fêtes dès 14h : HALLOWEEN
- **3^{ème} JEUDI** : le marché des z'amis (marché bio et animations) de 16h à 20h
au 4 rue Paul Langevin

NOVEMBRE

- **Dimanche 11 Novembre** : 11h, RDV dans la cour de la Mairie pour la
commémoration de l'armistice
- **Samedi 14 et Dimanche 15** : Salle des Fêtes : exposition et vente de pigeons par
l'association l'éclair
- **3^{ème} JEUDI** : le marché des z'amis (marché bio et animations) de 16h à 20h
au 4 rue Paul Langevin

DECEMBRE

- **Samedi 5** : salle des fêtes : Téléthon
- **Dimanche 13** : salle des fêtes : LOTO organisée par l'APA

Actualités près de chez nous

La trésorerie principale d'Avesnes les Aubert

Depuis octobre 2019, les 7 Maires de St Aubert, St Hilaire, Avesnes les Aubert, Quiévy, Rieux, Villers en Cauchies et St Vaast multiplient les actions contre la fermeture de la trésorerie principale d'Avesnes les Aubert. Une rencontre avec le Directeur Général des Finances aura lieu le 22 septembre.

Avec cette fermeture, il faudra passer par le biais du téléphone (hotline) pour tout renseignement concernant l'imposition ou se rendre dans les locaux de Réseaux France Services.

Conséquences du projet de restructuration des services des finances publiques :

- Un service de proximité en moins
- Payer son impôt dans certains bureaux de tabac affiliés au réseau
- Suppression de 5 800 postes

Stéphane Jumeaux ainsi qu'Alexandre Basquin, Maire d'Avesnes les Aubert, ont écrit au Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances ainsi qu'Anne-Laure Cattelot, Députée.



Courrier adressé au Ministre Délégué, M. Olivier Dussopt, auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre délégué auprès du Ministre
de l'Economie, des Finances et de la
Relance, Chargé des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous interpellier sur la réforme des finances publiques initiée par votre prédécesseur le Ministre Gérald Darmanin.

Lors de la présentation de la carte départementale du réseau de proximité avec mes collègues maires des communes du secteur d'Avesnes-Les-Aubert, nous avons exprimé avec force et vigueur notre inquiétude sur le devenir de nos services dans les territoires ruraux et sur l'emploi, nous avons émis le souhait de pérenniser le service des trésoreries pour nos petites communes qui comme la mienne n'a pas les moyens d'employer un agent comptable et financier.

Cette restructuration que vous voulez opérer est un sacrifice sur l'autel de la rentabilité financière, l'emploi et la ruralité, nos territoires ont déjà trop souffert de la perte de ses services publics avec la suppression de Pôle emploi, des permanences de la CPAM, CAF...

L'annonce de la fermeture prochaine de la trésorerie d'Avesnes-Les-Aubert est un nouveau coup porté à la ruralité et à ses concitoyens. Nous n'en pouvons plus de subir systématiquement le couperet de l'état, le Premier Ministre Jean CASTEX dans son allocution devant l'Assemblée Nationale et le Sénat a fait de la ruralité l'un des axes principaux de sa déclaration de politique générale, en invoquant son désir de « réarmer » les zones rurales, mais avec ce projet c'est plutôt l'inverse qui est produit.

Encore une fois ceux sont également nos concitoyens qui vont devoir pâtir de la suppression de la trésorerie d'Avesnes-Les-Aubert en effet celle-ci est ouverte 4 jours par semaine sans devoir se prémunir d'un rendez-vous, eux comme nous maires des communes rurales ne pouvons se satisfaire de cette fermeture.

Pour toutes ces raisons je vous invite au nom de l'égalité des territoires à mettre fin à cette réforme inacceptable, et à maintenir un vrai service de proximité et humain.

Monsieur le Ministre je reste à votre disposition pour un échange sur cette question, et je vous prie de croire en l'assurance de ma haute considération.

Le Maire

Stéphane JUMEAUX

Numéros utiles

- **Mairie : 03 27 37 12 03**

Horaires d'ouverture au public :

lundi-mardi-jeudi : de 9h à 12h et de 16h30 à 18h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h

- **Centre antipoison : 03 20 44 47 99**
- **Centre des grands brûlés : 03 20 44 42 78**
- **Centre hospitalier de Cambrai : 03 27 73 73 73**
- **Pharmacie de garde : 0 825 74 20 30**
- **Infirmières à St Hilaire lez Cambrai :**
 - * Legrand Brigitte : 03 27 37 24 12
 - * Dhaussy Caroline : 06 72 93 98 51
- **Médecin de garde (dimanche et jours fériés) : 03 20 33 20 33**
- **Urgences : 112**
- **Urgences vétérinaires : 3115**
- **Gendarmerie d'Avesnes les Aubert : 03 27 37 20 22**
- **Arrêtons les violences : 3919**



Info dernière minute....



Enfin !!! lors des vœux du Conseil Municipal aux védastois(e)s en janvier 2020, il vous avait été annoncé le rachat du Moulin par la commune.

Ce mercredi 16 septembre, M. Le Maire a signé l'acte notarial de l'achat du Moulin.

Retour en arrière.....

Le moulin a été construit en 1856/1857 par François Joseph Manet, il était destiné à la fabrication d'huile

à partir des graines d'œillet et de lin. Il a fonctionné jusque 1905 environ.

C'est en 1901 que le moulin est vendu avec les biens qui l'entourent à la famille Fénelon Bisiaux. En 1981, M. Georges Bisiaux et Mme Bernadette Caudrillier désirent sauver le moulin, la commune est donc sollicitée en 1982 et 1984 pour le recevoir en don, mais comme Le conseil municipal de l'époque ne donne pas suite c'est l'ARAM (Association Régionale des Amis des Moulins) qui le récupère avec le terrain le 11 janvier 1989 pour 1 franc symbolique.

D'importants travaux de restauration sont entrepris par l'association afin de redonner vie à ce moulin qui se conclut par l'inauguration officielle du site le 26 septembre 1993. Malheureusement, c'est lors d'une journée du patrimoine qu'un accident s'est produit par un effondrement ayant blessé plusieurs personnes il y a environ 17 ans. Depuis ce jour, le moulin est fermé au public et laissé à l'abandon.

Dans les premières années de mandat de Mme Colette Duez, en 2009 nous avons repris contact avec M. Bruggeman, président de l'ARAM afin de connaître ses intentions concernant le moulin, ce dernier nous a tout de suite informé qu'il souhaitait vendre le moulin car l'association avait d'autres projets de rénovation de moulins dans les Flandres. Un rendez-vous a été convenu afin de connaître le prix de ce bien. Lors de cet entretien le vendeur nous a fait part de son offre : 115 000€, la commune n'ayant pas les deniers nécessaires, nous avons donc contacté plusieurs organismes afin d'obtenir des aides financières pour son acquisition. Cependant la commune ne pouvait bénéficier d'aide que pour la rénovation mais pas pour son achat.

Nous avons donc continué nos investigations et après une estimation des domaines en 2015, le moulin est estimé à 55 000€. Mais les travaux de rénovation s'élevaient à 100 000€ (estimation architecte). Nous avons donc continué les négociations pour faire baisser le prix de rachat et c'est lors d'un entretien avec Guy Bricout, Anne-Sophie Boisseaux, nos Conseillers Départementaux, la Communauté d'Agglomération du Catésis-Caudrésis et l'ARAM, le 13 décembre 2019 que nous avons proposé une somme définitive de 15 000€ avec un délai de réflexion au 31 décembre 2019.

Le 24 décembre 2019, l'offre de 15 000€ a été validée par l'ARAM et le 16 septembre 2020, l'acte d'achat chez le notaire a été signé !

Il reste à monter des dossiers de subvention auprès de nos partenaires institutionnels pour la restauration de NOTRE moulin, VOTRE moulin.

